

Ariane Goupil

PROJET ÉOLIEN MASSIF DU SUD

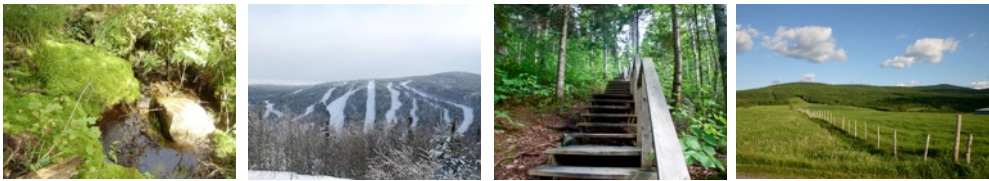


Bellechasse
Janvier 2011

PROJET ÉOLIEN MASSIF DU SUD

PRÉSENTATION

Citoyenne, bellechassoise d'origine, impliquée dans le milieu. Je crois fermement aux potentiels et aux forces locales et régionales. Et je demeure convaincue qu'il est possible d'appliquer un réel développement durable en harmonie entre le milieu, les activités déjà en place et les besoins de capitaux. Tous assis à une même table.



Technicienne en Tourisme graduée au Cégep de Matane. Impliquée dans une caractérisation du territoire des Monts Groulx et l'île René-Levasseur suivi de recommandations (Synthèse de programme) validée et remise aux acteurs du milieu (Côte-Nord). Vice-présidente de l'Association Vélo Bellehasse, à l'époque où, le comité a rassemblé près de 1500 membres en quelques mois, permettant ainsi de démontrer significativement aux élus que la population voulait voir se réaliser un projet dont on entendait parler depuis déjà plus de 10 ans.

PRÉOCCUPATIONS

La ressource vitale l'EAU.

L'eau au Québec : une ressource à protéger

Dix pour cent du territoire du Québec est recouvert d'eau douce. Avec ses 4 500 rivières et son demi-million de lacs, le Québec possède 3 % des réserves en eau douce renouvelables de la planète, et 40 % de toute cette eau se concentre dans le bassin hydrographique du Saint-Laurent!

Ce privilège s'accompagne toutefois d'une grande responsabilité : celle de faire de notre mieux afin de préserver cette richesse collective. L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 11 juin 2009, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection. Cette loi vient confirmer que les ressources en eau font partie du patrimoine de la collectivité et que l'État en est le gardien, au bénéfice des générations actuelles et futures. La [Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/protection/index.htm) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 11 juin 2009 et sanctionnée le 12 juin 2009. (source MDDEP, <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/protection/index.htm>)

Saviez-vous que le Canada est l'un des plus grands utilisateurs d'eau par personne dans le monde? Il n'est donc pas surprenant que la facilité d'accès à l'eau salubre et propre soit considérée comme une question importante. Il revient à chacun de nous d'assurer la gestion des ressources hydriques du Canada, lesquelles représentent environ 7 pour cent de l'eau douce renouvelable dans le monde. (source Environnement Canada www.ec.gc.ca)

1. **Priorité mondiale**

L'eau est un droit fondamental. Pourtant, près d'un milliard de personnes sont privées d'accès à l'eau potable et 2,5 milliards, d'un assainissement convenable. La solidarité mondiale est notre meilleure arme contre l'accaparement de cette ressource inestimable.

L'eau est la source de la vie, mais nous continuons à la polluer et à la surexploiter, menaçant l'équilibre des écosystèmes variés qui forment le monde et, par le fait même, menaçant l'accès à l'eau, aujourd'hui et demain. (source Fondation OneDrop, un voyage au coeur de l'eau, www.onedrop.org)

2. **Cycle de l'eau**

L'impact que pourrait causer un développement éolien de l'ampleur de celui-ci sur l'ensemble des éléments compris dans le cycle de l'eau d'un secteur pourtant identifié et reconnu comme étant la tête de bassin versant des régions périphériques (Etchemins, Bellechasse, Lévis, Montmagny)? L'analyse d'impact de l'eau souterraine et de surface est-elle adéquate dans un contexte où au moment de la construction l'on aura besoin d'une superficie de coupe évaluée par le promoteur à 72, 33 Ha pour l'implantation des 75 éoliennes? Curieusement, lorsque dans le milieu, l'on jase du cycle de l'eau les gens arrivent facilement à comprendre, mais au niveau des gouvernements et des promoteurs c'est autre chose.

3. **Responsabilité**

Considérant ceci, le MRNF, les acteurs et les entreprises qui ont participé et oeuvré à l'évaluation de l'impact environnemental du projet sur l'eau, sont-elles prêtes à se porter garantes de ce qui résultera en ce qui concerne le cycle de l'eau s'il advenait l'acceptation du projet? En d'autres mots, qui payera la note si la qualité de l'eau est altérée?

4. **Démarches**

Nous avons effectuée une démarche et soumis une demande officielle de création de réserve aquatique en 2009. Le 16 mai 2009, nous avons déposé officiellement la demande de réserve aquatique lors d'une rencontre au bureau de comté. Par la suite, toujours en mai 2009, la demande a été déposée.

sée à Mme Line Beauchamps alors ministre du développement durable. Le but étant de soulever l'importance d'évaluer et de caractériser le milieu spécifique du Massif du Sud en matière hydrique. En juin, 2009, nous avons demandé à rencontré Mme Beauchamps pour voir où en était notre demande. Mis à part un accusé réception disant “ Nous avons bien reçu votre demande et nous y donnerons suite dans les meilleurs délais” . Nous sommes toujours sans nouvelle depuis. Un manque de considération provenant de nos ministères.

5. Absence de plans

Considérant l'absence de plan d'affectation du territoire publique au niveau du MRNF et la gestion au cas par cas entre 2006 et la mi-décembre 2010 peut on aujourd'hui affirmer effectuer du développement durable puisqu'il ni a aucune stratégie connue à long terme au moment des prises de décisions? Sommes-nous en mesure d'affirmer que le projet éolien est le seul projet du genre dans lequel le MRNF a engagé la région ?

Considérant l'absence de plan de développement touristique du territoire publique alors qu'il est aussi du devoir du MRNF de reconnaître et protéger un territoire.

Était-ce légale pour MRNF de gérer sans guide d'orientation?

Extrait du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 Tome II Interventions gouvernementales dans le secteur minier*

Entité vérifiée :

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

2.33 La *Loi sur le développement durable* reconnaît l'importance pour les ministères d'effectuer un virage en vue de contribuer à un développement qui soit viable à long terme. Le MRNF doit s'inspirer des principes énoncés dans cette loi pour réaliser la planification du secteur minier. Ainsi, des principes tels que l'efficacité économique, l'internationalisation des coûts, la participation et l'engagement, la protection de l'environnement, le concept de pollueur-payeur et l'équité intergénérationnelle doivent être pris en compte de manière explicite dans la vision et la planification à long terme du secteur. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. De même, nous avons des préoccupations quant à la capacité du MRNF à considérer dans la stratégie les principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, compte tenu de ce que nous avons constaté dans son mode de fonctionnement.

Toute comme le constat du **Vérificateur** dans le secteur minier, on pourrait dresser le même constat en matière de gestion du secteur éolien.

6. Acceptabilité sociale

Considérant les biais d'information concernant l'acceptabilité sociale mesurée à partir des dernières élections municipales, où dans certain village l'acceptabilité sociale du projet est annoncé à 98% alors que pourtant le taux de participation à la mairie était de 77,1%.

Résultat d'élection des municipalités

Résultats par municipalité - Résultats pour les postes de maire et de...

http://electionsmunicipales.gouv.qc.ca/resultats/resu/afficher_resulta...



Résultats par municipalité

[Nouvelle recherche](#)

Dernière mise à jour : 16-11-2009 15 h 43 min

Saint-Luc-de-Bellechasse (Municipalité de)

Région administrative : Chaudière-Appalaches

Taux de participation à la mairie : 77,1%
Nombre d'électeurs inscrits : 529
Nombre de votes valides : 390
Nombre de votes rejetés : 18

Poste	Parti politique	Élu	Votes valides
Mairie			
M. René LECLERC (Candidat sortant)		✓	266 68,2%
M. Herman LAFLAMME			84 21,5%
M ^{me} Lucie NADEAU			40 10,3%
Poste de Conseiller (1)			
M ^{me} Annick FORTIN		✓	309 78%
M. Germain CHABOT			87 22%
Poste de Conseiller (2)			
M. Ghislain JOLIN			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (3)			
M. Steeve LAFONTAINE (Candidat sortant)		✓	330 84,6%
M. Jean HÉBERT			60 15,4%
Poste de Conseiller (4)			
M. Sylvain BILODEAU		✓	303 77,1%
M. Jean-Pierre CHABOT			90 22,9%
Poste de Conseiller (5)			
M. Denis LAFLAMME			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (6)			
M. Marcel LEBLANC		✓	322 81,9%
M. Pierre CHABOT			71 18,1%

[Nouvelle recherche](#)





Résultats par municipalité

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : 16-11-2009 15 h 42 min

Saint-Philémon (Paroisse de)

Région administrative : Chaudière-Appalaches

Taux de participation à la mairie :	67,8%
Nombre d'électeurs inscrits :	748
Nombre de votes valides :	497
Nombre de votes rejetés :	10

Poste	Parti politique	Élu	Votes valides
Mairie			
M. Daniel POULIOT		✓	338 68%
M. René GODBOUT			159 32%
Poste de Conseiller (1)			
M. Michel TRUELLE		✓	289 59,3%
M. Georges-Octave ROY			198 40,7%
Poste de Conseiller (2)			
M ^{me} Yolande NOEL (Candidate sortante)		✓	305 62,4%
M. Eric POULIOT			184 37,6%
Poste de Conseiller (3)			
M. Benoit jr. TALBOT			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (4)			
M. Christian LABRECQUE (Candidat sortant)		✓	259 53,1%
M. Alain BEAULIEU			229 46,9%
Poste de Conseiller (5)			
M. Jean-Yvon ROY			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (6)			
M ^{me} Marylene PRÉVOST		✓	302 61,8%
M ^{me} Isabelle HOUDE			187 38,2%

Nouvelle recherche



© Gouvernement du Québec, 2009



Résultats par municipalité

[Nouvelle recherche](#)

Dernière mise à jour : 16-11-2009 15 h 42 min

Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland (Paroisse de)

Région administrative : Chaudière-Appalaches

Taux de participation à la mairie : 56,8%
 Nombre d'électeurs inscrits : 849
 Nombre de votes valides : 472
 Nombre de votes rejetés : 10

Poste	Parti politique	Élu	Votes valides
Mairie			
M ^{me} Juliette LAFLAMME		✓	266 56,4%
M. Robert LEJEUNE (Candidat sortant)			206 43,6%
Poste de Conseiller (1)			
M. Daniel TALBOT (Candidat sortant)			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (2)			
M. Daniel BEAUREGARD			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (3)			
M. Roland TURGEON			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (4)			
M. Jean-Yves TURMEL			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (5)			
M. Raoul VALLIÈRES		✓	323 68,7%
M ^{me} Karine LAVOIE			147 31,3%
Poste de Conseiller (6)			
M. Steve LEBLOND (Candidat sortant)			Élu sans opposition

[Nouvelle recherche](#)



© Gouvernement du Québec, 2009
 Politique de confidentialité



Résultats par municipalité

[Nouvelle recherche](#)

Dernière mise à jour : 16-11-2009 15 h 43 min

Saint-Magloire (Municipalité de)

Région administrative : Chaudière-Appalaches

Taux de participation à la mairie : S.O.

Poste	Parti politique	Élu	Votes valides
Mairie			
M ^{me} Marielle LEMIEUX			Élue sans opposition
Poste de Conseiller (1)			
M ^{me} Rosanne LABRIE			Élue sans opposition
Poste de Conseiller (2)			
M. Michel CHABOT			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (3)			
M. Félicien PRÉVOST (Candidat sortant)			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (4)			
M. Régent THÉBERGE			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (5)			
M. Bruno MERCIER			Élu sans opposition
Poste de Conseiller (6)			
M. Émile LAPOINTE			Élu sans opposition

[Nouvelle recherche](#)



© Gouvernement du Québec, 2009
Politique de confidentialité

Au niveau de l'acceptabilité sociale du projet éolien du Massif du Sud, la réalité sur le terrain est comparable aux réalités vécues dans la majorité des projets liés au développement de la filière éolienne au Québec. Déchirement, manipulation, collusion, manque d'écoute...

7. Considérant le pouvoir d'enquêter du BAPE, arrive-t-il qu'il utilise se pouvoir?

MA POSITION

Ma position est la suivante: quoi que l'on dise, le projet est déjà accepté puisque le milieu municipal là accepté. Mais a t-on véritablement le choix? Il semble que tout soit beau claire et limpide. Une raison pour laquelle, je choisi ici de ne pas s'exprimer en publique puisque ceci ne rime en rien mis à part le fait que d'être pointé du doigt publiquement sur ce que l'on soulève.

Sentez-vous libre de développer, mais de grâce évitons d'utiliser le terme développement durable pour l'ensemble des raisons énumérées ci-dessous. Et si l'on proposait à nos élus de se porter personnellement garant de leur décision? Demain, ne sera-il pas trop tard pour réagir, lorsque la jeunesse sera prise avec la gestion de l'ensemble de l'impact sur le milieu. Mais, comme diront certain: “ C'est pas notre problème, c'est pas grave nous ne saurons plus là pour agir (tel qu'entendu à une rencontre d'élus)

Nous savons qu'il est possible de voir se réaliser un réel développement durable ou chacun des acteurs y est représenté... Je me permet de ramener l'exemple de la caractérisation des Monts Groulx et l'île René Levasseur et la résultant une entente (affectation du territoire) après quelques années de négociations et un projet de développement récréotouristique d'envergure internationale basé sur les potentiels du milieu (le Jardin des Glacis) Par contre, en terme de développement régionale, malgré ceci, ils ont eux aussi encore leur problématique. L'essentiel est d'établir une réelle communication entre les intervenants concernés et de travailler ensemble! On pourrait faire de même ici. Et je suis prête a y collaborer.



Photo: sentier existant reliant les deux versants du Massif du Sud